

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence par le nom de Allah,
Celui Qui accorde Sa miséricorde à toutes les créatures dans le bas monde
mais aux seuls croyants dans l’au-delà, Celui Qui accorde
beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

*Louanges à Allah le Seigneur des mondes,
والصلاة والسلام على سيدنا محمد رسول الله
que l’honneur et l’élévation en degrés soient accordés à
notre maître Mouhammad le Messager de Allah,
ainsi que la préservation de sa communauté
de ce que le Prophète craint pour elle.*

Khoutbah n° 1100

Discours du vendredi 23 octobre 2020, correspondant au 06 Rabi[^] Al-[^]Awwal 1442 de
l’Hégire

La Permission de rendre Visite au Prophète Mouhammad

***Al-hamdou lit-Lahi¹ was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadir-raçouli l-
Lah ; ya ‘ayouha l-Ladhina ‘amanou t-taqou l-Lah***

La louange est à Allah, nous Le louons, nous recherchons Son aide, nous recherchons Sa bonne guidée, nous Le remercions, nous recherchons Son Pardon et nous nous repentons à Lui. Nous demandons à Allah de nous préserver du mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres. Celui que Allah guide, nul ne peut l’égarer et celui que Allah égare, nul ne peut le guider. Je témoigne qu’il n’est de dieu que Allah, qu’Il est le dieu unique et qu’Il n’a pas d’associé, qu’Il n’a ni équivalent ni semblable. Et je témoigne que notre maître, notre bien-aimé, notre éminence et notre guide, la cause de notre joie, Mouhammad, est Son esclave et Son Messager, Son élu et Son bien-aimé, celui que Allah a envoyé en tant que miséricorde pour les mondes, guide vers la voie de bien, porteur de bonne nouvelle pour les obéissants et avertisseur d’un châtement pour les désobéissants. Que Allah l’honore et l’élève davantage en degrés, ainsi que tous les autres messagers qu’Il a envoyés.

Esclaves de Allah, je vous recommande ainsi qu’à moi-même de faire preuve de piété à l’égard de Allah Al-[^]Aliyy, Al-[^]Adhim, de s’attacher à la voie du Prophète honoré, celui que Allah a

¹ Il s’agit des piliers selon Ach-Chafi[^]iy pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

envoyé en tant que miséricorde pour les Mondes, en tant que secoureur pour ceux qui sont dans la difficulté, et en tant que refuge pour ceux qui sont dans la crainte. Que *Allah* l'honore et l'élève davantage en degré, que les invocations des anges des plus hauts degrés soient en sa faveur, lui qui est notre Maître et la lumière de nos yeux, *Mouhammad*, ainsi qu'à tous ses frères prophètes et envoyés.

Mes frères de foi, il est parvenu dans l'explication de Sa parole *ta^ala* :

﴿وَلَوْ أَنَّهُمْ إِذْ ظَلَمُوا أَنفُسَهُمْ جَاءُوكَ فَاسْتَغْفَرُوا اللَّهَ وَأَسْتَغْفَرَ لَهُمُ الرَّسُولُ لَوَجَدُوا اللَّهَ تَوَّابًا رَحِيمًا﴾



[*sourat An-Niça* / 64] (*walaw 'annahoum 'idh dhalamou 'anfouçahoum ja'ouka fastaghfarou l-Laha wastaghfara lahoumou r-raçoulou lawajadou l-Laha tawwabān rahima*) ce qui signifie : « **Et si, ayant été injustes envers eux-mêmes, ils venaient à toi et demandaient à Allah le pardon et que le Messager demandait à Allah le pardon en leur faveur, ils verraient que Allah est Celui Qui accepte le repentir et Qui est miséricordieux.** »

Dans cette *'ayah*, il est cité que celui qui a été injuste envers lui-même, que ce soit à cause d'une forme d'association ou d'une autre sorte de mécréance, ou par n'importe quel autre péché en deçà de la mécréance et de l'association, s'il se rend par la suite auprès du Messager de *Allah* en s'étant repenti², en ayant demandé le pardon à *Allah* pour ce qu'il a commis, alors certes *Allah ta^ala* accepte son repentir et lui efface ses péchés.

La signification de la parole de *Allah ta^ala* :

﴿جَاءُوكَ﴾

(*ja'ouka*) c'est une parole adressée au Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* et cette venue auprès du Prophète n'est pas restreinte à la période où vivait le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam*. *An-Nawawiyy* et d'autres savants, ont en effet rapporté qu'un bédouin était venu auprès de la tombe du Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* et qu'il avait dit : « *As-salamou ^alayka ya raçoula l-Lah ! Allah ta^ala dit :*

﴿وَلَوْ أَنَّهُمْ إِذْ ظَلَمُوا أَنفُسَهُمْ جَاءُوكَ فَاسْتَغْفَرُوا اللَّهَ وَأَسْتَغْفَرَ لَهُمُ الرَّسُولُ لَوَجَدُوا اللَّهَ تَوَّابًا رَحِيمًا﴾



(*walaw 'annahoum 'idh dhalamou 'anfouçahoum ja'ouka fastaghfarou l-Laha wastaghfara lahoumou r-raçoulou lawajadou l-Laha tawwabān rahima*) ce qui signifie : « **Et si, ayant été injustes envers eux-mêmes, ils venaient à toi et demandaient à Allah le pardon et que le Messager demandait à Allah le pardon en leur faveur, ils verraient que Allah est Celui Qui accepte le repentir et Qui est miséricordieux.** » *Et certes, j'ai été injuste envers moi-même, je suis venu à toi en demandant pardon pour mon péché.* » Puis il était reparti. Auprès de la tombe

² Nous attirons l'attention qu'il est du devoir de celui qui a commis une apostasie de revenir immédiatement à l'Islam, en prononçant les deux témoignages et en abandonnant la cause de son apostasie. Il est de son devoir de regretter ce qu'il a commis et d'avoir la ferme volonté de ne pas récidiver.

honorée, il y avait un homme qui avait entendu ce bédouin et s'était assoupi après son départ. Cet homme a alors vu le Messager de *Allah* lui dire [une parole qui signifie] : « *Rattrape ce bédouin, et dis-lui que Allah lui a pardonné.* »

Quelqu'un qui se rend à la tombe du Prophète pour lui rendre visite, pour lui passer le *salam*, pour en tirer des moralités, pour en rechercher les bénédictions, son intention est bonne et sa visite comporte du bien et des récompenses. *Al-Bayhaqiyy* a rapporté, d'après *Malikou d-Dar*, le trésorier de *^Oumar*, qu'un compagnon nommé *Bilal Ibnou l-Harith Al-Mouzaniyy* était allé auprès de la tombe du Messager à l'époque de notre Maître *^Oumar* que *Allah* l'agrée, et avait dit : « *Ô Messager de Allah, viens au secours de ta communauté, car certes, ils risquent de périr !* » c'est-à-dire à cause de la sécheresse.

Le Messager *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* était venu à cet homme dans son rêve et lui avait dit qu'ils allaient recevoir la pluie.

À son réveil, cet homme est parti voir notre maître *^Oumar*, que *Allah* l'agrée et il a fait part de son rêve. Notre maître *^Oumar* s'était mis alors à pleurer. Fin de citation

De plus, ce *hadith* est confirmé et a une forte chaîne de transmission.

Après tout cela, d'où vient la prétention de certaines personnes, adeptes des mauvaises innovations que rendre visite à la tombe du Messager de *Allah* par recherche des bénédictions, serait interdit ou serait de l'association ?! Sur quoi se basent-elles pour dire qu'aller lui rendre visite serait interdit ? Et est-ce que notre maître *^Oumar*, les autres califes bien guidés ainsi que les compagnons honorables, encourageaient à faire des choses blâmables et s'abstenaient d'interdire le mal ?! Jamais ! Ils sont innocents d'une telle conduite !

Quant à la parole du Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* :

((لا تُشَدُّ الرِّحَالُ إِلَّا إِلَى ثَلَاثَةِ مَسَاجِدَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ وَالْمَسْجِدِ الْأَقْصَى وَمَسْجِدِي هَذَا))

qui signifie : « **On ne voyage que vers trois mosquées** [pour y faire la prière] : **la mosquée Al-Haram, la mosquée Al-'Aqsa et ma mosquée que voici.** » Cette parole ne signifie en aucun cas l'interdiction de rendre visite au Bien-aimé le Prophète élu *salla l-Lahou ^alayhi wasallam*, d'ailleurs aucun savant digne de considération ne l'a jamais dit. Elle signifie plutôt qu'il ne convient pas que quelqu'un voyage vers une mosquée afin d'y accomplir la prière, sauf vers l'une de ces trois mosquées, car la récompense de la prière n'est multipliée dans aucune mosquée sauf dans l'une de ces trois mosquées-là.

Le *hafidh* *Ibnou Hajar Al-^Asqalaniyy* a dit dans son livre *Talkhisou l-Habir*, en rapportant de certains savants, que ces trois mosquées sont équivalentes aux autres mosquées dans le fait d'être des mosquées. La seule chose qui les distinguent des autres mosquées du point de vue de l'incitation à voyager dans le but de les visiter pour y accomplir des actes d'adoration, c'est qu'il s'agit de constructions et d'institutions fondées par des prophètes. C'est là qu'ils ont accompli la majorité de leurs actes d'adoration, c'est là qu'ils prodiguaient leurs conseils aux gens, que *Allah* les élève davantage en degré et les préserve de ce qu'ils craignent pour leurs communautés. Du moment qu'il est requis dans ce *hadith* de visiter ces mosquées, il est donc

prioritaire de visiter ceux qui les ont construites et qui méritent davantage qu'on leur rende visite. Cette argumentation relève de ce que les spécialistes des fondements appellent l'argumentation basée sur les priorités induites. Ceci est clair pour celui à qui *Allah* a éclairé le cœur pour comprendre ce *hadith*. Quant à celui qui a compris de ce *hadith* l'interdiction de voyager pour rendre visite au Prophète élu *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* ou aux musulmans dans leur tombe, il s'est fait des illusions et n'a pas compris la véritable signification.

Comment en serait-il autrement alors qu'il est parvenu un autre *hadith* qui explique ce *hadith*, à savoir :

((لا يَنْبَغِي لِلْمَطِيِّ أَنْ تُشَدَّ رِحَالُهُ إِلَى مَسْجِدٍ يُبْتَغَى فِيهِ الصَّلَاةُ غَيْرَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ وَالْمَسْجِدِ الْأَقْصَى وَمَسْجِدِي هَذَا))

ce qui signifie : « **Il ne convient pas de voyager vers une mosquée dans le but d'y accomplir la prière en dehors de la Mosquée Al-Haram, la Mosquée Al-Aqsa et ma mosquée que voici...** »

Ce *hadith*, qui a été rapporté par l'Imam *'Ahmad* dans son *Mousnad*, indique que le sens de l'autre *hadith* signifiait « **On ne voyage que vers trois mosquées** », c'est qu'on ne voyage vers aucun endroit pour y accomplir la prière sinon vers ces trois mosquées-là. Quant à prendre ces mosquées pour destination dans un autre but que d'y accomplir la prière, comme pour apprendre la science de la religion ou visiter des prophètes et des vertueux, cela n'est pas mentionné dans ce *hadith* et n'est pas quelque chose d'interdit. Cette version du *hadith* explique la première et la meilleure manière d'expliquer un *hadith*, c'est de se servir d'une *'ayah* ou d'un *hadith*.

Après toutes ces indications, il est devenu clair, pour toi mon frère musulman, que visiter la tombe du Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* fait partie des actes les plus éminents qui font gagner l'agrément de *Allah* et que seul quelqu'un qui est privé de bien renie. Le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit :

((مَنْ زَارَ قَبْرِي وَجَبَتْ لَهُ شَفَاعَتِي))

(*man zara qabri wajabat lahou chafa^ati*) ce qui signifie : « **Celui qui rend visite à ma tombe pourra bénéficier de mon intercession.** »

Et le poète a dit :

لِطَيْبَةٍ عَرَّجَ إِنَّ بَيْنَ قِبَابِهَا حَبِيبًا لِأَدْوَاءِ الْقُلُوبِ طَيْبُ
إِذَا لَمْ تَطُبْ فِي طَيْبَةٍ عِنْدَ طَيْبٍ بِهِ طَابَتِ الدُّنْيَا فَأَيْنَ تَطِيبُ

ce qui signifie : « **Pour Taybah, fais un détour, car entre ses coupoles, il y a un bien-aimé qui guérit les cœurs. Si tu ne t'es pas apaisé à Taybah auprès de quelqu'un de bon qui a embelli le bas-monde, où chercheras-tu alors à être apaisé ?** »

Mes frères de foi, il est recommandé aux visiteurs d'avoir, en plus de l'intention de visiter le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam*, d'avoir l'intention de rechercher l'agrément de *Allah* par ce voyage jusqu'à sa mosquée et d'y accomplir la prière. Il est recommandé aussi de faire

le *ghousl* avant d'y entrer. Le visiteur met ses vêtements les plus propres et accomplit la prière de salutation de la mosquée dans *Ar-Rawdah* ou ailleurs dans la mosquée, pour remercier *Allah* de cette grâce éminente et en invoquant afin que *Allah* lui accorde de pouvoir achever tout ce qu'il avait eu l'objectif de faire et que sa visite soit acceptée par *Allah*. Ensuite, il se rend auprès de la tombe honorée et fait face à son mur. Il se tient debout, en baissant le regard, dans un état de profond respect, de glorification et en libérant son cœur de toutes les attaches du bas-monde, en ayant présente dans son cœur l'éminence de cette station, puis il passe le *salam* et il n'élève pas la voix mais il baisse la voix et dit : « *As-salamou ^alayka ya raçoulou l-Lah ! J'ai entendu que Allah ta^ala dit :*

﴿ وَلَوْ أَنَّهُمْ إِذْ ظَلَمُوا أَنفُسَهُمْ جَاءُوكَ فَاسْتَغْفَرُوا اللَّهَ وَأَسْتَغْفَرَ لَهُمُ الرَّسُولُ لَوَجَدُوا اللَّهَ تَوَّابًا رَحِيمًا ﴿٦٤﴾ ﴾

[*sourat An-Niça' / 64*] (*walaw 'annahoum 'idh dhalamou 'anfouçahoum ja'ouka fastaghfarou l-Laha wastaghfara lahoumou r-raçoulou lawaçadou l-Laha tawwabān rahīma*) ce qui signifie : « **Et si, ayant été injustes envers eux-mêmes, ils venaient à toi et demandaient à Allah le pardon et que le Messager demandait à Allah le pardon en leur faveur, ils verraient que Allah est Celui Qui accepte le repentir et Qui est miséricordieux.** » *Et certes, j'ai été injuste envers moi-même, je suis venu à toi en demandant pardon pour mon péché et en recherchant ton intercession à mon Seigneur.* »

*Ô toi le meilleur de ceux dont le corps fut inhumé,
par son parfum la terre alentours fut embaumée,
Mon âme est attachée à une tombe par toi habitée,
dans laquelle réside la chasteté, l'excellence et la générosité.
Tu es l'intercesseur dont on espère l'intercession,
sur le pont, si jamais le pied venait à glisser.
Et jamais je n'oublierai tes deux compagnons,
mes salutations à vous autant que Dieu l'a prédestiné.*

Et *At-Tabaraniyy*, *Al-Bayhaqiyy* et d'autres ont rapporté :

((مَنْ حَجَّ فزارَ قَبْرِي بَعْدَ وَفَاتِي فَكَأَنَّمَا زَارَنِي فِي حَيَاتِي))

(*man hajja fazara qabri ba^da wafati faka'annama zarani fi hayati*) ce qui signifie : « **Celui qui fait le pèlerinage et visite ma tombe après ma mort, c'est comme s'il m'avait visité de mon vivant.** »

Ô *Allah*, accorde-nous de lui rendre visite, accorde-nous son intercession, accorde-nous de le voir dans le rêve et avant de mourir, ô Toi le Seigneur des Mondes.

Après avoir tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.

Second Discours³ :

³ Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi'iy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

*Al-hamdou lil-Lahi was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;
ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou ttagou l-Lah.*

Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.